

**MINISTRE DE L'ECONOMIE,  
DES FINANCES ET DU BUDGET**

**REPUBLIQUE DU CONGO**  
**Unité\* Travail\* Progrès**

-----  
**CABINET**  
-----

N° 0111 /MEFB-CAB

**NOTE CIRCULAIRE**

Le service et les usagers des Douanes sont informés que Monsieur le Directeur Général des Douanes est habilité à signer les attestations pour toutes les exonérations découlant de l'appréciation des actes de la CEMAC et celles prévues par les contrats et marchés de l'Etat.

La présente décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, annule toutes les dispositions antérieures contraires. /- 3 -

Fait à Brazzaville, le 10 FEV 2004

Le Ministre de l'Economie,  
des Finances et du Budget,



  
**Rigobert Roger ANDELY.**